

	OBJET	<u>Date</u> :
Réunion du 17 avril 2019	Comité de pilotage NATURA 2000 – Plaine de Niort Nord Ouest	<u>Diffusion</u> :

PARTICIPANTS :

Étaient présents :

Département :

Séverine VACHON, Vice-Présidente du Conseil Départemental
 Natacha BOUET, Animatrice NATURA 2000 au service Environnement et aménagement foncier
 Catherine ROBERT, Assistante administrative et budgétaire service Environnement et aménagement foncier
 Isabelle ALBARRACIN, Assistante administrative et budgétaire service Environnement et aménagement foncier

Autres membres du COPIL :

Céline BELLY, Direction Départementale des Territoires 79
 Alexis MARTINEAU, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 Renaud PELLAT DE VILLEDON, Collectif de défense des propriétaires, exploitants et usagers des sites N2000
 Pierre GELÉE, Mairie de Benet
 Fabien MARÉCHAL, Mairie de Rive d'Autize
 Sylvie BEAUSSE, Mairie de Villiers en Plaine
 Christian BREMAUD, Mairie de Saint-Maxire
 Mathilde BONNET, DREAL NA
 Sabrina MAÏANO, CREN Poitou-Charentes
 Odile CARDOT, PNR Marais Poitevin
 Guy SOULET, DDTM 85
 Virginie FOSSEY, DDTM 85
 Enora MARQUET, DDTM 85
 Raymond COURTIN, Fédération des chasseurs de la Vendée
 Jean-Pierre VILLETTE, Fédération Française Randonnée Vendée
 Magalie DEBERNARD, GÉRÉDIS
 Marie-Madeleine VAN HATTEN-GOETZ, CDOS 85

Excusés :

René BAURUEL, Conseil départemental des Deux-Sèvres
 Daniel LAIDIN, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 Fédération de pêche pour la Vendée et la protection du milieu aquatique
 Marie-Jo CHATEVAIRE, Conseil départemental de la Vendée
 Élisabeth MAILLARD, Mairie de Saint Rémy
 Dany BRÉMAUD, Syndicat de Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres
 Laurent BRUN, Autoroutes du Sud de la France/Granzay Gript
 Cécile BARREAU, Conseil départemental de la Vendée
 Philippe DULAC, ONCFS 85
 Mathieu BOSSIS, AF Biodiversité

Cécile GAUTRON, Syndicat des trois rivières
Patrick MACHET, CDOS 79
Christophe GUINET, CEBC/CNRS
Jean-Michel GRIGNON, Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Daniel RABILLER, Association défense de l'environnement en Vendée
Marcel MEUNIER, Association défense de l'environnement en Vendée
Nadine KUNG, Chambre d'agriculture Pays de Loire
Dominique POUGNARD, Mairie de Fors
Yohan TRIMOREAU, ONCFS 79
Christelle MORENÇAIS, Conseil Régional pays de Loire
Aurélié GUÉGNARD, LPO

RELEVÉ DE CONCLUSIONS ou COMPTE RENDU

Séverine VACHON, Vice-Présidente du Conseil Départemental, ouvre la séance du Comité de pilotage Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord Ouest, remercie la commune de nous accueillir, remercie les maires présents ainsi que les structures présentes, les associations et les fédérations. Elle rappelle que le Département préside 5 Comités de pilotage dont celui de la Plaine de Niort Nord Ouest en partenariat avec l'État (DDT) depuis un an. Ce site NATURA 2000 a été désigné en 2003 et la réalisation du DOCOB a été faite par le GODS. Elle remercie et souligne le travail réalisé avec dynamisme par Natacha BOUET, animatrice du site et lui laisse la parole.

Natacha BOUET présente la zone, rappelle les dates de désignation, de candidature, d'approbation du DOCOB ainsi que la date du début de l'animation. Elle poursuit par les principaux objectifs du DOCOB puis laisse la parole à Alexis MARTINEAU du GODS qui présente un bilan du suivi d'espèce et plus particulièrement de l'Outarde Canepetière, la plus emblématique, disparue depuis 2012 (voir diaporama). Une bonne nouvelle quand même, 5 oiseaux sur Faye sur Ardin et 1 sur Benet ont été recensés. Effectifs stables mais fluctuants entre 2012 et 2019. Divers protocoles ont été utilisés avec la DREAL.

Le Busard cendré est aussi une espèce que l'on retrouve en Deux-sèvres et en Vendée. Il est également en déclin, difficile de l'enrayer. Pour cela, le GODS et la LPO 85 recherchent et protègent les nids en accord avec les agriculteurs. Le busard niche dans les blés, si pas de protection par un grillage, les jeunes passent dans les machines agricoles. Les effectifs fluctuent en fonction des proies qu'ils trouvent.

Le busard St Martin s'installe également dans les blés donc nécessité d'une protection physique. Nous en comptons de plus en plus dans nos plaines alors qu'il est en diminution à l'échelle nationale. En 2018, 21 jeunes se sont envolés.

Le busard des roseaux est une espèce migratrice. La disparition des zones humides favorise son installation à l'intérieur des terres. Cette année 6 nids ont été retrouvés.

Séverine VACHON demande au GODS si des agriculteurs les interpellent sur cette protection ?

Nous rencontrons environ 150 agriculteurs par an pour leur expliquer l'intérêt de préserver les espèces.

Nous allons poursuivre sur un état des lieux et bilan des MAE. Le GODS intervient depuis 2015, en partenariat avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) sur les enjeux biodiversités et le dispositif des MAE. C'est un dispositif bien ancrés chez les exploitants, financé par la PAC. Le GODS intervient comme expert, nous sommes les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs. On constate une baisse de la surface en herbe. 84 % de la Surface Agricole Utile (SAU) étaient en culture annuelle. Seulement 13,10 % de couverts en herbes, très rare. Les MAE permettent la remise en place de ces couverts, bénéfique pour la reproduction de l'Outarde canepetière et du busard cendré. Entre 2012 et 2014, légère augmentation de la surface en céréales et des couverts en herbes en

faveur des prairies productives.

A la fin du dispositif des MAET, nous avons presque 350 ha de surface en MAET en Deux-Sèvres puis baisse brutale le temps que le nouveau dispositif se mette en route. L'année 2017 a été un échec de contractualisation du fait du contexte économique et des retards des paiements.

Séverine VACHON demande un point sur les retards de paiements.

Mathilde BONNET de la DREAL indique que l'instruction des dossiers de 2015 est terminée, 2016 également, 2017 et 2018 en cours.

Le GODS souligne qu'un travail important a été fait par les DDT et que les exploitants agricoles reprennent confiance. Sur la partie Vendéenne de la ZPS, ouverture à la contractualisation en 2019. Même problème qu'en Deux-sèvres lié aux retards de paiement.

Alexis MARTINEAU présente ensuite le bilan sur l'état des populations (voir diaporama) et précise que pour espérer le retour de l'Outarde canepetière, il faut un changement massif dans le système de l'agriculture et que, donc, les MAE sont très importantes. Il ajoute qu'une étude est menée avec la DREAL sur ce que génère l'activité humaine sur les oiseaux sachant que la zone est traversée par une autoroute, des éoliennes et des lignes hautes tensions. Pour cela, on capture les oiseaux et on leur pose des émetteurs pour suivre leurs déplacements et leurs comportements. On a remarqué que l'œdicnème criard est une espèce assez tolérante vis-à-vis des infrastructures quant aux busards cendrés, pour la reproduction ils évitent le bâti, les éoliennes et les lignes hautes tensions et évitent également de poser leurs nids à moins de 400m des autoroutes. Par contre les études indiquent qu'il y a des collisions avec les éoliennes et des effets indésirables sur les lignes de hautes tensions.

Pour l'Outarde canepetière, elle ne s'implante que si il y a déjà une autre Outarde donc la probabilité qu'elle revienne s'amenuise d'année en année.

Séverine VACHON : Peut-on les réintroduire ? Qu'elles sont les incidences ? Qu'en est-il du Centre d'élevage de Zoodyssée ? Suite aux lâchés, qu'elle a été le taux de mortalité ?

GODS : Il y a un travail à faire sur l'habitat pour que l'Outarde canepetière puisse se reproduire. Elles ne survivent pas sur les zones d'hivernage en Espagne. De plus, elle a du mal à élever leurs petits, pas plus de 2 jeunes alors qu'avant elle pouvait en avoir 4. Il faut 200 criquets par jour et par petit. La nourriture manque à cause des retournements de prairie, entre autre. Elle sélectionne aussi son habitat, pas à moins de 1500 m du bâti.

Et pour terminer ma présentation, le trajet migratoire des œdicnèmes criards, très fidèles, qui vont jusqu'au Maroc passer l'hiver.

Natacha BOUET remercie Alexis MARTINEAU pour sa présentation et indique que leur objectif serait une surface en MAE de 10 %. Assez peu d'engagements de la part des exploitants, il faut donc mettre en place un travail de sensibilisation, d'animation.

Séverine VACHON pense qu'il faudrait prendre l'attache de la Chambre d'agriculture qui s'étonne de leur absence.

Natacha BOUET : Nous avons beaucoup de difficultés à mobiliser les exploitants sur NINO (3 agriculteurs présents sur 450 invitations à la réunion d'information) alors que sur le Mellois, les exploitants sont beaucoup plus sensibles.

D'autant plus, que le but de ces réunions, est d'informer sur la réglementation spécifique de N2000, de sensibiliser les porteurs de projets à se rapprocher le plus tôt possible de l'animateur (Natacha BOUET) pour que tout se passe bien.

Séverine VACHON : Au vu du peu de participants, peut-être faut-il réfléchir à faire les choses de manière différentes, sous une autre forme.

GODS : Par contre, les animations sur le territoire à destination du " grand public " ont toujours beaucoup de succès (souvent des néophytes).

Natacha BOUET ajoute qu'un site INTERNET est en cours de construction pour permettre à tout le monde de pouvoir consulter le DOCOB ainsi que toutes les données et poursuit la présentation du diaporama sur le régime d'évaluation des incidences et plus particulièrement sur les projets éoliens plutôt spécifiques.

Séverine VACHON : Est-ce que c'est l'État qui instruit les dossiers des projets éoliens ?

Mathilde BONNET de la DREAL : Oui c'est l'État qui les gère car ils sont soumis à étude d'impact dans un rayon de 30 à 40 kms autour du parc.

Sur 16 porteurs de projets, 5 concernaient l'éolien, 6 projets divers (maison d'habitation, réseau d'électricité...) et 5 projets agricoles (bâtiments, plan d'épandage...). Pour les projets hors éolien, 6 sont soumis à des contraintes de dates (hors période de reproduction) et 3 préconisations de conservation ou d'implantation de haies.

Mathilde BONNET rappelle que l'arrachage de haie est interdit.

La coupe à blanc n'est pas considérer comme un arrachage de haie ? demande Séverine VACHON

Non lui répond Natacha BOUET et pourtant ce mode aboutit souvent à la disparition des haies. C'est très fréquents et on a aucun levier.

Même problème avec le rétrécissement des haies en hauteur ou en largeur déplore Raymond COURTIN, Fédération des chasseurs de la Vendée.

Natacha BOUET poursuit et indique que le Département a participé à 27 commissions pour sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 (SAFER, CDOA, CODERST, CDPENAF).

Monsieur PELLAT DE VILLEDON souligne qu'il n'a jamais vu personne intervenir au Comité technique SAFER.

C'est à Mr DE TALHOUET-ROY d'y siéger. Nous lui ferons retour de votre remarque.

L'animateur a en charge également le suivi des trois documents d'aménagement du territoire (SCOT, TVB, PLUI). Contacts étroits avec les collectivités pour prendre en compte les enjeux. Ces documents sont majeurs sur le devenir des espèces.

Présentation du bilan de l'animation 2018/2019 : 30 jours d'animation et 8 450 € de prestations (protections des nichées et animations) et présentation du programme d'actions 2019/2020 (idem actions de 2018/2019).

Natacha BOUET conclut son intervention en indiquant qu'elle a bien noté toutes les remarques de chacun surtout concernant les actions de sensibilisation, d'information.

Il faudrait peut-être intervenir auprès des conseils municipaux pour faire le relais sur leur territoire.

Renaud PELLAT DE VILLEDON : Les propriétaires sont très sensibles à l'environnement et nous constatons qu'un grand nombre d'agriculteurs ne respectent pas les règles concernant l'arrachage des haies. Il faut développer plus de communication et d'information sur le terrain. Ce n'est pas facile à mettre en œuvre car il faut prendre en compte les difficultés de chacun.

Natacha BOUET : La charte pourrait être une solution. Aucun exploitant s'est engagé. C'est très compliqué à mettre en place, il faudrait les réécrire et les simplifier. De plus, aucun avantage financier, seulement l'exonération

de la taxe foncière.

Mr Renaud PELLAT DE VILLEDON rappelle que les retards de paiement sont un frein à la contractualisation.

Odile CARDOT, PNR du Marais Poitevin demande si les plans d'épandage ont des incidences sur les oiseaux du Parc ? J'aimerais qu'on aboutisse à un document pour avoir une corrélation entre les types de culture et les périodes en cas d'épandage. Quelles mesures de vigilances ?

Natacha BOUET : Très difficile à analyser car ça dépend de l'assolement.

GODS : Il y a eu plusieurs plans d'épandage. Toutes les boues sont étendues sur la ZPS, c'est important d'être vigilant par contre pas de problème hors période de reproduction. L'apport de fertilisants a un impact sur les espèces. Il faut encourager les fertilisants d'élevage plutôt que les minéraux et respecter les périodes.

Séverine VACHON : Attention à ne pas mettre de nouvelles contraintes aux exploitants.

Natacha BOUET : Bien souvent, ce sont des bureaux d'étude qui conseillent les exploitants. Il faudrait mettre des groupes de travail avec la Chambre d'agriculture et la DDT car c'est très technique.

Mr Renaud PELLAT DE VILLEDON : Il faut préciser sur le bail, l'interdiction d'épandage de boue de station d'épuration.

Marie-Madeleine VAN HATTEN-GOETZ du Comité Départemental Olympique Sportif de la Vendée (CDOS 85) demande les incidences des manifestations sportifs (rando, courses, trails...) sur les sites N2000 ? De plus en plus de manifestations s'organisent sans autorisation, est-ce que la sensibilisation est faite ?

Toutes manifestations doivent être déclarées en Préfecture et soumis à évaluation d'incidence car il peut y avoir de forts dérangements des espèces. Bien souvent, l'animateur est informé beaucoup trop tard par le porteur de projet. Il faut me contacter le plus tôt possible lui répond Natacha BOUET.

Odile CARDOT rajoute que pour l'organisation du Maraïthon, un flyer de sensibilisation est distribué à chaque participant.

Raymond COURTIN de la Fédération des chasseurs de la Vendée souhaite connaître la réglementation concernant la déclaration en Préfecture. Est-ce en fonction du nombre de participants ? Exemple de la course nature de St Hilaire des Loges, les participants empruntent essentiellement des chemins communaux et parfois des propriétés privées, la déclaration est-elle obligatoire ? Et les groupes de randonneurs du dimanche ?

Je sais qu'en forêt de Mervent, une autorisation annuelle est faite aux associations de randonnées.

Jean-Pierre VILLETTE de la Fédération Française Randonnée Vendée explique que seules les grosses manifestations sont déclarées en Préfecture.

Odile CARDOT : On pourrait peut-être penser à créer des fiches pédagogiques, au niveau du département.

Attention, à ne pas mettre le territoire sous cloche. Exprime Séverine VACHON

DDT 79 : On pourrait prévoir cette fiche dans le cadre de la réécriture des chartes N2000 et les associations pourraient, ainsi, adhérer aux chartes N2000.

Pierre GELÉE, Mairie de Benet précise qu'il ne faut pas complexifier les démarches sinon les associations ne feront plus rien.

Le GODS s'étonne qu'il n'y a pas plus de polémique sur les parcs éoliens, déjà présents sur VILLIERS EN PLAINE et sur BENET car les travaux ont été fait en pleine période de reproduction. Certains agriculteurs sont invités aux inaugurations et pourtant certains n'en veulent pas. La politique n'est pas la même sur les pays de la Loire car elles sont montées en pleine période de reproduction.

Christian BREMAUD, Mairie de Saint-Maxire : Les parcs éoliens sont-ils proscrits sur les zone N2000 ?

GODS : Non.

De nombreux projets fleurissent en zone ou hors zone N2000. Notre position est claire, nous sommes pour les énergies renouvelables mais pas dans les zones où il y a des oiseaux. Pourtant, NINO est la seule zone où l'éolienne est présente.

DREAL : Dans le schéma régional, tous les sites N2000 ont été identifiés mais les enjeux sur ce secteur restent présents. Un projet éolien est soumis à une étude d'impact pour évaluer l'incidence sur l'environnement. En toute logique, il est difficile d'installer un parc éolien sur un site N2000 car l'impact est trop important, compte tenu de l'importance de préserver les espèces.

Mr Renaud PELLAT DE VILLEDON : les contrats signés amènent une contractualisation entre le propriétaire du projet et le propriétaire du terrain. Si l'autorisation est donnée par les services de l'État, c'est un contrat privé ??????????????

Mr COURTIN : concernant les éoliennes après FONTENAY LE COMPTE, elles se trouvent en pleines ZPS. D'autres projets sont en cours mais compensation par des corridors pour oiseaux. Il faut concilier avec la nature. Une étude a été réalisée par la LPO et aucun impact important sur l'avifaune.

Le GODS n'est pas d'accord car des scientifiques ont également fait une étude et il s'avère qu'on a 10 % de chance qu'un oiseau entre en collision avec une éolienne. Trop par rapport à la population.

La DREAL rajoute qu'on a des obligations de résultat vis à vis de l'Europe, on doit, donc, être très vigilant.

Séverine VACHON réaffirme son souhait de ce concerter en cas de nouvelles implantations car nous sommes le département où l'on compte le plus d'éoliennes en Nouvelle Aquitaine. Il faut aussi regarder à une échelle plus vaste. Il serait bien d'avoir une position commune car il y a des incompréhension d'un territoire à l'autre. Appréciation différentes, difficiles pour les Élus d'avoir une position commune de chaque côté de la frontière administrative.

DDTM85 : Je sais qu'il n'y a pas de cohérence entre la DDT et la DREAL, je peux faire remonter la remarque sur les problèmes d'implantation des éoliennes.

Le GODS demande si une déclaration doit être déposée en cas de réparation des éoliennes ?

La DREAL répond qu'une autorisation doit se faire si il y a présence d'espèces protégés.

Mr Renaud PELLAT DE VILLEDON : A partir du moment où l'État a donné son accord sur l'implatation d'un site éolien, cela relève du droit privé, donc ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

Pas du tout l'incidence sur N2000, même privé, ils ont les mêmes obligations.

Natacha BOUET : Sur les retournements de prairie, le propriétaire peut-être autorisé mais une demande doit être faite auprès des services de l'État.

Olivier UZANU : On pourrait prévoir des modalités d'intervention dans les contrats pour éviter d'y revenir ?

GODS : Il n'est jamais fait mention de montage d'éoliennes, ce serait important de le mettre dans les arrêtés préfectoraux.

Odile CARDOT Si les préconisations étaient notifiées, ce serait beaucoup plus claire. Un rapport national de la LPO qui donne tous les exemples d'impact sur les oiseaux est bizarrement en opposition.

Incidence de la loi ALUR sur N2000 ?

Olivier UZANU : Pas d'incidence.

Séverine VACHON demande si il y a d'autres questions, clôture la réunion à 11h30 et remercie l'ensemble des participants et intervenants.

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Environnement et aménagement
foncier



Olivier UZANU

